

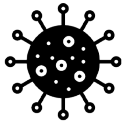
Relancer l'économie: ce que les travailleuses et travailleurs forestiers doivent savoir

le 5 juin 2020

Le secteur forestier était confronté à un certain nombre de défis importants avant la crise de la COVID-19, notamment le différend en cours sur le bois d'œuvre, la chute des prix de la pâte à papier et les dégâts causés par les infestations d'insectes. L'effondrement économique qui a suivi la pandémie a paralysé la construction, et de nombreuses entreprises forestières (en particulier les petites et moyennes entreprises) sont aux prises avec des problèmes de liquidités, la demande pour leurs produits ayant chuté.

Si nous avons assisté à un certain nombre de mises à pied dans l'ensemble du secteur forestier, le taux de mise à pied a été relativement faible parmi les membres d'Unifor par rapport aux autres secteurs. Selon les données qui ont été rapportées jusqu'à présent, à la fin mai, environ 15 % des membres du secteur forestier avaient été mis à pied, contre 39 % de l'ensemble de nos membres actifs. Plus tôt dans la crise, selon les données de Statistique Canada, « plus de la moitié (53,9 %) des entreprises du secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse ont déclaré n'avoir apporté aucun changement de personnel en raison de la crise ». En termes d'exportations, le montant total en dollars pour les « produits forestiers et les matériaux de construction et d'emballage » au premier trimestre 2020 est resté pratiquement inchangé par rapport au trimestre précédent, et a diminué de 5 % par rapport au premier trimestre 2019. En ce qui concerne les revenus, 42 % des entreprises du secteur de l'agriculture, de la sylviculture, de la pêche et de la chasse ont déclaré une baisse de revenus supérieure à 20 % en mars.

De manière générale, la plupart des travailleuses et travailleurs du secteur forestier ont continué à travailler pendant la pandémie, bien que la plupart aient connu des changements dans leurs activités en raison de problèmes de santé et de sécurité. Les plus grands défis pour le secteur sont les problèmes à long terme mentionnés ci-dessus – le conflit sur le bois d'œuvre, la chute des prix de la pâte à papier et les infestations d'insectes. Au fur et à mesure que les différents gouvernements entameront le lent processus d'assouplissement des restrictions et que l'activité économique reprendra, le secteur forestier connaîtra, espérons-le, une reprise de la production. Toutefois, les défis auxquels le secteur était confronté avant la crise de la COVID-19 continueront à présenter des obstacles.



À quoi devraient s'attendre les travailleuses et travailleurs forestiers au travail

Pour ceux qui ont continué à travailler pendant la crise, la nécessité d'un contact étroit avec les collègues de travail sur les lieux de travail pose des problèmes de santé et de sécurité critiques. Des mesures spéciales de distanciation physique sont nécessaires, ainsi que des protocoles de dépistage et de surveillance pour prévenir les transmissions au travail. Il sera plus important que jamais que les employeurs, le syndicat, les membres de la base et les comités mixtes de santé et de sécurité travaillent ensemble pour élaborer des programmes de santé et de sécurité solides et fondés sur les risques dans nos lieux de travail.

En même temps, il est clair que le coup de poing provoqué par la crise de la COVID-19, qui s'ajoute aux défis préexistants dans le secteur, a poussé certaines entreprises forestières au bord du gouffre. Afin de protéger les bons emplois syndiqués dans le secteur, Unifor a travaillé avec les gouvernements à tous les niveaux pour mettre en place le programme de subvention salariale, ainsi que des garanties de prêts et d'autres mesures financières, afin de s'assurer que nos employeurs disposent des liquidités et du soutien dont ils ont besoin pour survivre à la pandémie.

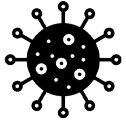
À quoi devraient s'attendre les travailleuses et travailleurs forestiers de la part de leurs employeurs

Les employeurs du secteur forestier ont l'obligation de veiller à la sécurité de leurs travailleuses et travailleurs sur leur lieu de travail. Unifor attend de tous les employeurs les mesures suivantes:

- Participer pleinement avec leurs employés et leurs syndicats, ainsi qu'avec leurs comités mixtes de santé et de sécurité, à l'élaboration et à la mise en œuvre de protocoles de retour au travail et de plans révisés de santé et de sécurité sur le lieu de travail;
- Fournir une formation adéquate, des EPI et des protocoles de santé et de sécurité pour assurer la sécurité et la protection des employés, et maintenir des niveaux de personnel suffisants pour que les travailleuses et travailleurs aient le temps de travailler en toute sécurité;
- Offrir une couverture étendue des avantages (y compris les avantages de santé et de retraite) aux employés mis à pied;
- Participer au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) du gouvernement fédéral, pour ramener les travailleuses et travailleurs sur la liste de paie, et contribuer à la campagne pour la prolongation du programme de la SSUC pour les employeurs qui pourraient avoir à faire face à un délai de reprise plus long.

Ce dont les travailleuses et travailleurs forestiers ont besoin de la part du gouvernement

Le secteur forestier est une partie importante de l'économie canadienne, employant des dizaines de milliers de Canadiens d'un océan à l'autre, en particulier dans les communautés rurales. Les gouvernements à tous les niveaux peuvent aider le secteur forestier en relevant les défis à court et moyen terme créés par la crise de



la COVID-19, mais aussi en s'attaquant aux problèmes plus profonds et à plus long terme auxquels le secteur était confronté avant la pandémie. Ce qui implique:

- Fournir des garanties de prêts, des prêts-relais et d'autres aides financières aux entreprises forestières qui luttent contre les répercussions du conflit sur le bois d'œuvre et les tarifs douaniers injustes;
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques forestières qui garantissent que nos ressources naturelles créent des emplois pour les communautés tout en préservant les droits environnementaux et autochtones;
- Continuer à se battre pour les intérêts des travailleuses et travailleurs forestiers et de leurs employeurs par le biais de procédures judiciaires, de médiations et autres litiges et négociations découlant de divers conflits commerciaux;
- Fournir des aides supplémentaires et étendues (comme les programmes de la PCU et de la SSUC) aux travailleuses et travailleurs du secteur forestier et à d'autres qui sont confrontés à une perte d'emploi.

Ressources supplémentaires

Unifor a lancé un portail d'information sur la pandémie à l'intention de ses membres à l'adresse unifor.org/COVID19fr et les encourage à consulter régulièrement le site pour obtenir des mises à jour.

Abonnez-vous à Unilien, le bulletin d'information national hebdomadaire du syndicat, à l'adresse unifor.org/ sabonner et téléchargez l'application mobile Unifor sur votre téléphone intelligent.